

Et je ne puis m'empêcher de retrouver²¹
là le lieutenant-colonel du Fatz
de Clam, en reconnaissant les expédients
de son imagination fertile. Son œuvre,
la culpabilité de Dreyfus, était en pié-
ril, et il a voulu sûrement défendre
son œuvre. La révision du procès, mais
c'était l'éroulement du roman-fuille-
ton si ~~extravagant~~^{extravagant}, si tragique, dont
le dénouement abominable a lieu à
l'île du Diable! C'est ce qu'il ne pou-
vait permettre. Dès lors, le duel va avoir
lieu entre le lieutenant-colonel Picquart
et le lieutenant-colonel du Fatz de Clam,
l'un le visage dévoué, l'autre masqué.
On le retrouvera prochainement tous
deux devant la justice civile. Au fond,
c'est toujours l'état-major qui
se défend qui ne veut pas avouer son
crime, ~~dont l'abominable~~^{dont l'abominable} d'être en cause.
On s'est demandé avec stupeur quels

étaient les protecteurs ~~des~~^{des} com-²²
mandant Esterhazy. ~~En la réalité~~ C'est
d'abord, dans l'ombre, le lieutenant-
colonel du Fatz de Clam qui a tout ma-
chinié, qui a tout conduit. Sa main se
trahit ~~est~~ aux moyens sanguinaires. Puis
c'est le général de Bois deffre, c'est le général
Gours, c'est le général Killoz lui-
même, qui sont bien obligés de faire
acquitter le commandant, puisqu'ils
ne peuvent laisser reconnaître l'in-
nocence de Dreyfus, sans que le bu-
reau de la guerre croule sous le
mépris public. Et le beau résultat
de cette situation prodigieuse, c'est que
l'honnête homme là dedans, le ~~colonel~~^{lieutenant}
nant-colonel Picquart, qui seul a fait
son devoir, va être la victime, celui
qu'on bafouera et qu'on punira. O jus-

Emile ZOLA, *J'accuse ...!*

Manuscrit autographe, 39 p., 200 × 150mm

© Bibliothèque nationale de France

23
tice, quelle affreuse désespérance sur
le cœur! On va jusqu'à dire que c'est lui
le faussaire, qu'il a ~~fait~~ fabriqué la car-
te-télégramme pour perdre Esterhazy.
Mais, grand Dieu! pourquoi? dans quel
but? Donnez un motif. Est-ce que c'est
là aussi et prouvé par les juifs? Le
joli de la l'histoire est qu'il était jus-
tement antisémite. Oui! nous a été
stom à ce spectacle infame, de hom-
mes perdus de dette et de crimes dont
on proclame l'innocence tandis qu'on
frappe l'honneur même, un homme
à la vie sans tache! Quand une so-
ciété en est là, elle tombe en décom-
position.

Voilà donc, monsieur le Président,
l'affaire Esterhazy: un coupable qu'il
s'agissait d'innocenter. Depuis bientôt
deux mois, nous ~~avons~~ ^{pour ainsi dire un} ~~la belle~~ ^{honneur par} la belle

23
Besogne. L'Afrique car ce n'est ici, en grec,
qui le ~~rapport~~ ^{de l'histoire} dont la brillante page
seront un jour l'orties tout au long.
~~Je n'ai donc pas~~
Et nous avons donc vu le général de
Sellières, puis le commandant Ravary
conduire une enquête ^{spéciale} ~~extraordinaire~~
d'où les vaincus sortent transfigurés
et les honnêtes gens salis. Puis, on
a convoqué le conseil de guerre. ~~Je~~
~~fire au conseil de guerre~~

x x
Comment a-t-on pu espérer qu'un
conseil de guerre déferait ce qu'un
conseil de guerre avait fait?

Je ne parle même pas du choix
~~qui ne peut~~ ^{de tous jours possible} ~~fait~~ des juges. L'idée su-
périeure de discipline, qui est dans
le sang de ces soldats, ne suffit-elle

à infirmer leur pouvoir même d'é-²⁴
quité. Qui dit discipline dit obéissance.
Lorsque le ministère de la guerre,
le grand chef, a établi publiquement,
aux acclamations de la représentation
nationale, l'autorité absolue de la chose
jugée, vous voulez qu'un conseil de
guerre lui donne un formel démen-
ti? Hiérarchiquement, cela est impos-
sible. Le général Billot a suggéré
né les juges par sa déclaration,
et ils ont jugé comme ils ^{doivent aller} au
feu, sans raisonner. L'opinion
précise qu'ils ont apportée sur leur
siège est celle-ci: «Dreyfus a été
condamné pour crime de trahison
par un conseil de guerre; il est donc
coupable, et nous, conseil de guerre,
nous ne pouvons le déclarer innocent»

~~or nous~~ savons que reconnaître la ²⁵
culpabilité d'Esterhazy, ~~est~~ ^{ce devrait} proclamer
l'innocence de Dreyfus. Rien ne
pouvait le faire sortir de là.
C'est ~~là~~ une sentence inique
qui a jamais pesera sur nos conseils
de guerre, qui entachera désormais de
suspicion tous leurs arrêts. Le pre-
mier conseil de guerre a pu être inin-
telligent, le second est forcément ~~un~~
^{criminel} ~~faute~~. Son exécution, ^{je le répète} est que le chef su-
prême avait parlé, de là sort la chose
jugée inattaquable, sainte et supérieure
aux hommes, de sorte que des infirmes
ne pourraient dire le contraire. On nous
parle de l'honneur de l'armée, on veut
que nous l'aimions, que nous la respections.
Ah! certes, oui, l'armée qui
se lèverait à la première menace, qui
défendrait la terre française, elle

Emile ZOLA, *J'accuse ...!*

Manuscrit autographe, 39 p., 200 × 150mm

© Bibliothèque nationale de France

et tout le peuple, et nous n'avons²⁶
pour elle que tendresse et respect. Mais
il ne s'agit pas d'elle, dont nous
voulons justement la dignité, dans
notre besoin de justice. Il s'agit du
sabre, le maître qu'on nous donnera
demain peut-être. Et baiser dévotement
~~le sabre~~ la poignée du sabre, le
dieu, non!

Je l'ai démontré d'autre part:
l'affaire de Dreyfus était l'affaire des
bureaux de la guerre, un officier de
l'état-major, dénoncé par ses camarades
de l'état-major, condamné sous
la pression du chef de l'état-major.
Encore une fois, il ne peut revenir
innocent, sans que tout l'état-major
soit coupable. Aussi les bureaux, par
tout les moyens imaginables, par des cam-
pagne de presse, par des communica-

tions, par des influences, n'ont-ils con-²⁷
vert Estéchoz que pour perdre une se-
conde fois Dreyfus. Ah! quel coup de
balai le gouvernement républicain
devrait donner dans cette jesuitière,
ainsi que l'on appelle le général Billot
lui-même! Où est-il, le ministre
vraiment fort et d'un patriotisme
sage, qui osera tout y refondre et
tout y renouveler. ~~Par quel~~^{Parti de gens je connais}
qui, devant une guerre possible,
tremblent d'angoisse, en sachant dans
quelles mains est la défense natio-
nale, et quel nid de basses intri-
gues, de comérages et de dilapida-
tions, est devenu cet asile sacré,
où se décide le sort de la patrie. ^{(On s'ignorait}
~~devant le~~ jour terrible! Vient d'y jeter l'affaire
Dreyfus, ce sacrifice humain d'un

malheureux, d'un "sale jupon"! Ah! tout²⁸
ce qui s'est agité là de diablerie et de
sottise, des imaginations folles, de pra-
tique de basse police, de manœuvres d'in-
quisition et de tyrannie, le bon plaisir
de quelques galonnés, mettant leurs
bottes sur la nation, lui rentrant
dans la gorge son cri de vérité et
de justice, sous le prétexte menteur
et sacrilège de la trahison d'État!

Et c'est un crime encore que de s'être
appuyé sur la presse immonde, que de s'être
laissé défendre par toute la friponaille
de Paris, de sorte que voilà la fri-
ponaille qui triomphe ~~placida~~ insolam-
ment, dans la défaite du droit et de
la simple probité. C'est un crime
d'avoir accusé de trahir la France

ceux qui la veulent régénérer, à la²⁹
tête des nations libres et justes, lors-
qu'on ouïdit soi-même l'impudent
complot ~~de nuire~~ ~~de~~ d'imposer l'er-
reur, ~~à la face~~ ^{dernant le} monde entier. C'est
un crime ~~de nuire~~ ~~de~~ d'éga-
rer l'opinion, d'utiliser ~~pour~~
une besogne de mort cette opinion
qu'on a pervertie, jusqu'à la faire
délirer. C'est un crime d'empoison-
ner les petits et les humbles, d'ex-
aspérer les passions de réaction et d'in-
tolérance, en s'abritant derrière l'o-
dieux antisémitisme, dont la grande
France libérale des droits de l'hom-
me mourra, si elle n'en est par que-
rue. C'est un crime que ~~de~~ ^{d'exploiter}
~~le~~ patriotisme pour des œuvres,

Emile ZOLA, *J'accuse ...!*

Manuscrit autographe, 39 p., 200 × 150mm

© Bibliothèque nationale de France